

d'accord, et c'est ce qui aura lieu prochainement.

Breslau, 2 janvier.

On lit dans la *Gazette de Silésie* : On sait à Varsovie que le prince Czartoriski a eu une audience du Pape et que le Saint-Père a expressément approuvé la conduite de Mgr Bialobzicki.

St.-Petersbourg, 2 janvier.

La culpabilité du chanoine Biebrozski ayant été confirmée par l'enquête, le tribunal militaire l'a condamné à mort. Cette peine a été commuée par le général Luders, lieutenant impérial dans le royaume, en l'envoi en Sibirie. L'Empereur vient de le limiter à une détention d'une année dans une forteresse, où l'âge et le caractère ecclésiastique du détenu rencontreront tous les égards.

Turin, 3 janvier.

La *Monarchia Nazionale* annonce que hier soir, dans une réunion de la majorité parlementaire, le baron Ricasoli a exposé la politique du ministère et a constaté qu'il lui avait été impossible de compléter le cabinet. Cependant, celui-ci, a-t-il ajouté, est homogène, quoique incomplet et se trouve composé d'individualités dont chacune est une spécialité dans le dicastère auquel elle préside. M. Ricasoli croit donc que le cabinet suffit aux exigences du service de l'Etat.

Une longue décision a suivi cet exposé. Plusieurs députés ont appuyé le ministère, mais aucune résolution n'a été prise.

Londres, 3 janvier.

Les Consolidés sont restés de 92 1/8 92 1/4.

Le froment a baissé ; la farine américaine a fléchi à un shelling.

A Liverpool le marché aux cotons a baissé, il s'est traité 30,000 balles.

Le *Hansa* venant d'Amérique est arrivé à Southampton ; il apporte 259,080 dollars.

Liverpool, 3 janvier.

Le paquebot apporte des nouvelles de New-York du 21 :

Lord Lyons n'avait pas encore présenté ses demandes formelles. On croit généralement à la paix et on considère comme probable que les prisonniers seront rendus. Ces nouvelles ont produit une impression favorable.

Londres, 3 janvier.

L'office Reuter publie les nouvelles suivantes de New-York, en date du 21 décembre :

Dans l'après-midi, le bruit courait que lord Lyons avait eu plusieurs conférences non-officielles avec M. Seward et qu'il n'avait pas encore remis à celui-ci la note de lord John Russell relative à l'affaire du Trent. M. Seward, disait-on encore, avait adressé une note au gouvernement anglais relativement à cette affaire avant la réception des nouvelles apportées par le *Europa*. On croit généralement à une solution pacifique. Le *Times Herald* assure que les commissaires seront rendus. Le *World* exprime une opinion contraire.

Londres, 3 janvier.

Le *Morning Herald* dit que les chances de paix sont augmentées, par ce qu'une liberté d'action plus grande a été laissée à M. Lincoln par suite de son modéré des journaux. M. Lincoln n'aurait-il pas répondu, en effet : « Ne nous occupons pas de l'Angleterre ; nous croyons avoir raison, mais puisque la France qui n'est pas suspecte de partialité pour l'Angleterre, juge la conduite du capitaine Wilkes illégale, inclinons devant l'autorité d'un tel conseil amical et, sur cette demande, rendons MM. Mason et Slidell. » Le *Morning Herald* croit qu'à ce point de vue une voie de solution est ouverte.

Le *Daily News* estime que les nouvelles d'Amérique sont pacifiques dans tous leurs détails. Le gouvernement fédéral n'a pu prendre aucune décision sur les demandes de l'Angleterre avant de les avoir officiel-

lement reçues. S'il eût agi autrement, il aurait procédé d'une façon irrégulière et même inconvenante.

Le *Morning Post* dit que si la guerre a lieu, ce sera la faute du gouvernement fédéral qui a connu l'affaire du Trent longtemps avant qu'elle fût connue en Angleterre, qui aurait pu renvoyer les prisonniers avant l'indignation provoquée en Angleterre par leur capture, et qui plus tard aurait pu désavouer l'acte du capitaine Wilkes.

Nous ne désespérons encore, ajoute le *Morning Post*, d'une solution pacifique ; néanmoins, l'impossibilité de ce fait, M. Seward n'a pas rompu le silence après les communications officieuses de lord Lyons et que celui-ci n'a pas envoyé de dépêche à *Cap Race* deux jours après le départ du steamer *Africa*, est évident.

Le *Times* dit qu'il méprise la menace de 900 millions placés par l'Angleterre dans les fonds américains. L'Angleterre ne se tiendra satisfaite que lorsqu'elle aura obtenu une réparation complète, et elle ne se laissera intimider par rien.

Berlin, 3 janvier.

On mande des frontières de Pologne : L'archevêque catholique de Saint-Petersbourg, Mgr Felinski, a été nommé archevêque de Varsovie. On fait espérer la levée de l'Etat de Siège. La ville de Varsovie est très tranquille.

Vienne, 3 janvier.

Le voyage du ministre de la guerre à Vérone est contremandé.

St.-Petersbourg, 3 janvier.

Un rapport du ministre des cultes, approuvé par l'Empereur, ordonne la fermeture de l'université par suite des troubles récents, jusqu'à ce que le nouveau règlement soit achevé. Les professeurs et les étudiants pourront se rendre dans d'autres universités. Les indigents recevront des secours du gouvernement pour faire le voyage. Lorsque le nouveau règlement sera terminé, les professeurs pouront de nouveau être employés avec l'approbation de l'autorité.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

C'est par erreur que dans l'article du *Constitutionnel* du 1^{er} janvier courant sur l'exposition algérienne, on a parlé d'une compagnie *Lyonnaise* comme devant s'occuper de la culture et de la fabrication du lin en Algérie. La compagnie qu'on voulait désigner, s'est formée à Lille, sous les auspices de l'honorable M. Lestiboudis, conseiller d'Etat et président du conseil général de Constantine. La compagnie lilloise va très prochainement se mettre à l'œuvre aux environs de la ville même de Constantine, et tout fait croire que ses opérations seront couronnées d'un entier succès.

La chambre syndicale des courtiers de commerce, près la Bourse de Lille est composée, pour 1862, de : MM. Salembier, syndic ; Merclier et Roland, adjoints.

Il circule en ce moment dans le département du Nord des billets faux obtenus par la photographie. Ces billets viennent de passer dans les mains de personnes des plus honorables qui, s'étant adressées successivement aux banques de Paris, Lille et Valenciennes, ont été éconduites par un refus. Ces billets faux sont tellement bien imités, que toutes les personnes qui les ont vus ont dû reconnaître qu'elles les eussent payés comme tels.

Nous croyons utile de porter cette nouvelle à la connaissance du public, afin de mettre en garde nos négociants.

Depuis le 1^{er} janvier, l'administration générale des postes a abaissé de 2 à 1 %

la remise qu'elle accordait aux facteurs sur le produit de la vente des timbres-poste. On assure que cette réduction, qui n'atteint pas d'ailleurs les débiteurs de tabac, n'a lieu qu'en prévision de la très prochaine augmentation des traitements des facteurs.

Nous croyons ce bruit d'autant mieux fondé, que l'administration des postes va opérer des retenues mensuelles pour le paiement du nouvel uniforme des facteurs, et il est difficile de supposer qu'elle choisisse ce moment pour diminuer le casuel déjà si mince de ces utiles agents.

Le public est un peu désorienté par les nouvelles combinaisons de la télégraphie privée. Il s'accoutumera facilement, la réforme dont il s'agit étant favorable à la bourse des contribuables. On signale déjà dans les stations une activité plus grande, due à la fois à la réduction des tarifs et au courant des affaires en cette saison occupée.

Toutefois, les personnes qui habitent les localités rurales, usiniers, propriétaires, commerçants, etc., se plaignent avec raison d'être moins bien traités que les résidents urbains. Ceux-ci, en effet, ont le télégraphe sous la main, tandis que les autres sont tenus à des frais de message beaucoup plus élevés que le prix de la dépêche même.

Nous croyons savoir qu'on s'occupe de remédier à cet inconvénient. Les bureaux de poste ruraux seraient chargés de recevoir le texte et le montant de chaque envoi télégraphique. Sans doute, l'avantage restera encore aux habitants des villes ; mais on aura mis, par le fait, le télégraphe à la disposition des habitants des campagnes.

Le récent accident qui a eu lieu sur le chemin de fer du Nord à l'embranchement de la ligne de Soissons, et qui a consisté dans le passage d'un convoi à travers un autre, donne un intérêt d'actualité à la proposition suivante :

« Etablir une station principale et secondaire à toutes les bifurcations de chemins de fer. »

Il est évident que l'accident dont il s'agit n'aurait pas eu lieu si les deux convois, obligés de traverser la même voie, avaient dû stationner, l'un attendant le passage de l'autre. Les cinq voitures brisées, les six personnes tuées, et les quinze ou vingt voyageurs contusionnés, se reproduiraient encore souvent, non-seulement en France, mais dans les pays où il existe des chemins de fer, si l'on n'adopte pas la mesure que nous proposons.

Les arrêts aux embranchements ont d'ailleurs un intérêt particulier pour des voyageurs qui ont à passer directement de l'une des lignes sur l'autre, et pour lesquels il y a perte de temps à se rendre d'abord à une station plus éloignée.

Ainsi les voyageurs du Nord qui se rendent directement à Soissons, n'ont que faire d'embarquer d'abord en gare de Paris, où les manœuvres de gare, le contrôle des billets, les changements de côté dans la station, prennent plus de temps que partout ailleurs. On peut citer aussi, en ce genre, l'embranchement du chemin de fer de Paris à Mulhouse (ligne de Paris à Strasbourg), qui est trop éloigné de la station de Noisy-le-Sec.

Enfin, à défaut de gare, il serait indispensable que les trains *express* et les trains *directs* fussent forcés, comme les autres, à s'arrêter aux embranchements. Cet état de choses existe sur le chemin de fer de l'Est où l'express s'arrête en faisant trois sifflements avant la station de Noisy, jusqu'à ce que le disque soit tourné, mais sur le chemin de fer du Nord on « brûle les embranchements », et c'est précisément à cause de cela que l'accident est arrivé.

Condition publique des soies & des laines

MM. les commerçants et industriels de Roubaix et de Tourcoing sont informés que l'administration municipale de Roubaix, ayant reconnu le dérangement qu'occasionne la reprise des échantillons conservés pour les expériences du conditionnement, vient d'organiser un factage spécial et gratuit pour la restitution de ces échantillons au domicile des intéressés à Roubaix et à Tourcoing.

Le facteur, en déposant les échantillons, fera en même temps la recette des frais de pesage et de conditionnement.

Le service dont il s'agit commencera le lundi 6 janvier 1862.

Le directeur de la Condition publique, A. MUSIN.

Roubaix, le 4 janvier 1862.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, 3 janvier.

On prétend qu'un projet de loi serait à l'étude dans le but de supprimer l'obligation de la signature en ce qui concerne les articles des journaux. On se contenterait comme autrefois de la responsabilité du gérant. Je ne sais trop encore quel degré de créance il faut ajouter à cette rumeur.

On parait à nouveau d'un changement de position de M. Haussman, qui serait remplacé soit par M. Laity, soit par M. Forcade à la préfecture de la Seine.

Le *Corsaire*, journal quotidien politique, littéraire et satirique, créé sous les auspices du ministère de l'intérieur, paraîtra le 15 janvier. Le rédacteur en chef serait M. Granier, qui abandonnerait le *Constitutionnel*. On ajoute qu'il serait suivi de M. About si M. Veron consent à laisser partir ce chroniqueur.

On se rappelle que M. Osiris-Iffa, l'agent de change qui avait figuré dans l'affaire Mirès, avait formé une plainte en diffamation contre MM. Martini et Astruc, qui l'avaient insulté sur le boulevard. Le tribunal a condamné M. Martini à 500 francs d'amende et M. Astruc à 200 fr.

On sait aussi que ce même M. Osiris-Iffa s'est battu en duel avec M. Scholl, rédacteur du *Figaro*, et qu'il a été blessé par ce dernier.

M. Scholl vient d'être condamné, pour ce fait, à 100 fr. d'amende.

C'est M. Pinard, le nouveau procureur-général à Douai, qui occupera pour le ministère public dans l'affaire Mirès.

Le prince Napoléon partira pour Londres demain ou après demain ; va s'occuper des intérêts de nos exposants à l'exposition universelle de Londres. Un journal anglais dit que S. M. Victoria n'inaugurera pas cette cérémonie.

Malgré le froid et malgré les glaces que la Seine charrie, on voyait hier des pêcheurs à la ligne à leurs postes absolument comme au mois de juin avec cette différence notable qu'au lieu d'être grillés par le soleil, ils paraissent morfondus par le froid. Quelle violente passion que celle de la pêche à la ligne.

Une lettre de Turin affirme que le cabinet n'ayant pu parvenir à se compléter par l'adjonction d'un ministre de l'intérieur, se présentera, sans se modifier, devant les Chambres.

On sait que Garibaldi confond dans une même antipathie ce qu'il appelle le parti des prêtres et les muratistes. Dans une lettre de la *Patrie* que publient les journaux italiens, il affecte de traiter très durement ces derniers. Le prince Murat a adressé à ces journaux une lettre que la

Cette lettre était ainsi conçue :

« Ma bonne et chère Adèle ! Tu sauras déjà, sans doute, à la réception de la présente, que Jules est innocent du crime qu'on lui avait imputé. Mais j'ai la confiance que, quand même tu ne serais pas encore détrompée à cet égard, tu n'hésiteras pas à accourir auprès de lui en apprenant qu'il est à deux doigts du tombeau, qu'il brûle de te voir et qu'il a, nuit et jour, ton nom à la bouche. Je te connais assez pour savoir que tu l'aimes encore, et tu as le droit de veiller au chevet de son lit, car ses fiançailles avec Clémentine ont été rompues par M. Adam lui-même. Mais le médecin dit que la maladie de Jules est contagieuse ; il n'est permis qu'à moi seul d'entrer dans sa chambre et de le soigner ; et, cette permission, je ne l'ai obtenue qu'en déclarant au docteur que je ne souffrirais pas que mon fils adoptif fût confié à des mains étrangères. Je me fais un devoir de ne pas te cacher cela ; mais, si je puis juger de ton cœur par le mien, ce ne sera pas là un obstacle à ton retour. Dieu sait combien de temps encore je pourrai résister, car il me semble déjà avoir la fièvre ; le sang bout dans mes veines, mon front brûle, et c'est d'une main tremblante que je prends ici la plume à laquelle j'aspire de tout mon cœur. »

Ton affectionné père,

AUGUSTE.

Quand M^{me} Martinez revint avec Aline, les yeux d'Adèle rayonnaient d'un éclat inaccoutumé, et son regard franc exprimait à la fois le bonheur et l'angoisse : ses joues étaient en feu, et sa langue se refusait à servir d'interprète à son cœur qui débordait.

Patrie ne publie pas, et dans laquelle il proteste, au nom de ses partisans, contre les accusations du général Garibaldi.

De Rome, on signale un léger dissentiment entre le cardinal Antonelli et le général de Goyon. En revanche, le télégraphe assure que les chefs de l'armée française ont été reçus, le 1^{er} janvier, avec une grande affabilité sur le Saint-Père, qui a appelé la bénédiction divine sur l'Empereur, la famille impériale et la France.

Pour extrait : J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

Peu de noms sont prononcés en France plus souvent que celui de M. le baron de Montyon, éminent magistrat, homme bienfaisant qui a légué près de quatre millions à des établissements de charité. Il a fondé les prix les plus importants décernés chaque année par l'Académie française, les Académies des sciences et des Beaux-Arts. Il était né en 1733 et mourut à Paris en 1820 à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

On raconte à son sujet une anecdote qui mérite d'être connue. Lors de nos premiers troubles politiques ; il était passé en Angleterre. Il ne tarda pas à s'y fixer et se livra à des études historiques et littéraires. Dans sa jeunesse, il avait été deux fois couronné par l'Académie française dont il devint l'un des bienfaiteurs. Fidèle serviteur des Bourbons, il ne rentra en France qu'avec Louis XVIII.

Lorsqu'il s'éloigna de sa patrie, ses donations furent annulées, confisquées ; le plus grand nombre de ses placements personnels avaient été faits en viager. Pendant la Terreur, M. de Montyon ne songea guère à les réclamer ; plus tard on entendit à peine parler de lui, on le crut mort dans des contrées lointaines et l'on ne se mit pas en peine de savoir ce qu'il était devenu.

Or, par une matinée de 1814 ou de 1815, voilà que se présente chez un des notaires les plus connus de Paris un vieillard accompagné d'un vieux domestique tous deux coiffés de perruques et vêtus à la mode du siècle précédent. On demande le nom du visiteur inconnu dont le costume et la tournure ne manquent pas de faire rire les jeunes clercs de l'étude, et le vieillard pria qu'on voulût bien annoncer M. le baron Auger de Montyon.

C'était en effet, l'exilé volontaire qui, après bien des années, rentra dans la capitale avec l'intention très arrêtée de s'occuper de ses affaires, d'y rétablir l'ordre, de réveiller les mémoires par trop engourdies de ses créanciers, de demander compte à l'état de la confiscation de ses biens qui étaient devenus ceux des savants, des littérateurs, des artistes, surtout des malheureux.

Le notaire reçut avec une respectueuse émotion les confidences du client qui voulait bien l'honneur de sa confiance ; mais pour s'en montrer digne, il ne lui dissimula pas que l'entreprise dans laquelle il allait s'engager serait longue, épineuse et difficile. Il faudrait des preuves, des pièces, des arguments bien clairs, bien positifs. On allait probablement être exposé à des procès, à des dénégations hardies.

M. de Montyon sourit. L'intègre et habile intendant de la Provence, de l'Auvergne et du pays d'Annis, avait trop bien conduit l'administration des coutures qui lui avaient été confiées pour ne pas avoir introduit le même ordre dans ses affaires personnelles. En quittant la France il avait soigneusement emporté ses dossiers. Il les avait conservés avec le même soin pendant son long séjour en Angleterre, n'avait pas négligé par des actes conservateurs, de prévenir les dangers de la préemption, et quand il était rentré à Paris il s'était fait accompagner d'un nombre considérable de caisses contenant ses papiers et ses titres.

Le notaire mit à la disposition de M. de Montyon son premier clerc, garçon actif, intelligent, de bonne humeur, qui lui-même est devenu un notaire fort distingué.

Jules n'est pas son père, dit-elle enfin tout bas à M^{me} Martinez, en regardant la petite fille. Mais ne me questionnez pas, c'est encore un mystère ; Jules, qui était lié par un serment, en est délié. Dieu ! lisez cette autre lettre demain matin, je pars, laissant Aline à vos bons soins.

M^{me} GUILLENBOURG.

(La fin au prochain numéro.)

Nous nous plaignons à rappeler aux familles de nos abonnés l'intéressante et charmante publication intitulée : *La Mode illustrée*, qui va entrer dans sa troisième année d'existence. Nous la leur rappelons, convaincu que les familles qui s'y sont abonnées ne nous feront pas de reproches pour l'avoir désignée à leur choix ; elles y trouveront toujours de beaux et nouveaux sujets d'occuper, avec un moins d'utilité que d'agrément, leurs loisirs, sans avoir à craindre d'y rencontrer des descriptions ou des articles qui puissent laisser à désirer sous le rapport moral. La modicité du prix, le soin qu'a pris l'administration, pour éviter aux abonnés toute surprise, d'offrir, comme essai *gratis et franco*, aux personnes qui en font la demande par lettre *affranchie*, un numéro quelconque du journal ; enfin, la facilité offerte à toutes les fortunes d'y souscrire pour trois mois seulement, attachent à cette publication un caractère de moralité et de stabilité qui doit engager les familles à s'y abonner. On peut donc affirmer que cette publication a su acquiescer et saura garder le premier rang parmi les journaux qui s'occupent de modes.

S'adresser chez J. Reboux, imprimeur, Grande-Rue, 56, Roubaix.

Reconnaissant à la suscription que l'une était de M. Auguste, elle commença par rompre le cachet de l'autre.

« Qu'est-ce que cela ? » s'écria-t-elle en tournant le feuillet pour voir la signature. Charles Germain ; que me veut-il ?

Mais à peine eut-elle lu quelques mots qu'elle fondit en larmes, se leva vivement, se jeta dans les bras de M^{me} Martinez et la pressa convulsivement sur son cœur.

« Qu'y a-t-il, ma chère amie ? s'écria cette dernière avec inquiétude ; un nouveau coup a-t-il percé ton cœur ?

« Non, non, oh ! non ; j'ai, au contraire, le cœur soulagé d'un pesant fardeau. Il est innocent ! Dieu du ciel, les paroles me manquent ! Laissez-moi quelques instants et emmenez-moi mon Aline ; j'ai besoin d'être seule ! »

Et Adèle lut la lettre suivante : « C'est avec un profond sentiment d'humilité, mademoiselle, que je prends la plume pour vous faire un bien pénible aveu touchant de mes affaires domestiques. »

« La petite fille que vous entourez d'un si grand amour maternel n'est pas l'enfant de Jules ; mais le mien propre. Nous savions que, si ma femme découvrait mon infidélité, c'en serait fait de son repos et peut-être même de sa vie. »

« Je ne vis qu'un seul moyen de conjurer ce grand malheur : c'était de prier Jules, qui venait souvent passer quelques jours chez nous, de prendre ma faute sur lui. Jamais je n'oublierai le soir où j'entraî dans sa chambre pour implorer sa pitié. Son premier mouvement fut une explosion d'indignable colère, et je me rappelle encore ses paroles :

« Charles ! monstre, je devrais te mépriser, toi, mon ami de jeunesse ! Et je

vis pour la première fois des larmes dans ses yeux.

« Tu es failli, continua-t-il, et tu veux me faire assumer ta faute révoltante et me dégrader aux yeux de ta femme, que je vénère ! Que pensera-t-elle de moi en voyant que je n'offre pas la seule réparation possible ? Mais je jure devant Dieu que je ne le ferai jamais ! »

« Cependant son estime pour ma femme triompha dans son cœur, ce cœur d'une générosité sans pareille ; il finit par consentir au sacrifice inouï que je réclamaï de son amitié, mais à la condition expresse que ce malheur resterait un secret pour la famille Bérard. »

« De mon côté, je lui fis jurer solennellement de ne jamais trahir ce mystère à qui que ce fût, sans ma permission. »

« A la découverte du déplorable état où se trouvait sa sœur, ma femme tomba dangereusement malade, et sa vie fut quelque temps en danger. Combien Jules me remercia-t-il pas alors Dieu de lui avoir donné le courage, la grandeur d'âme de céder à mes instantes prières ! »

« Je ne suis ni l'auteur, ni l'instigateur de la lettre anonyme que vous avez reçue ; je n'ai fait que consentir à ce qu'on vous l'écrivit. A son retour de Santander, Jules accourut chez moi pour me supplier de le délier de son serment, ou plutôt de l'autoriser à vous faire connaître, mais à vous seule, qu'il n'était pas coupable, ajoutant qu'il se portait garant de votre discrétion. »

« Aurélie venait alors de mourir, et je souffris horriblement de ne pouvoir me rendre aux instantes et légitimes prières de Jules, de devoir résister à son chagrin et à sa fureur ; mais j'étais lié moi-même par une promesse inviolable.

« Je viens d'en être déchargé, et je m'empresse d'acquiescer en quelque sorte, par la présente, ma dette envers le plus noble et le plus dévoué des amis. Comme le bruit court que ses derniers liens sont rompus, j'espère qu'il pourra encore trouver ici-bas le bonheur domestique. Dans le cas contraire, je n'aurai jamais le courage de me présenter devant lui, et le remords me poursuivra jusqu'à ma dernière heure. »

« Permettez-moi, mademoiselle, de vous exprimer ma chaleureuse reconnaissance pour le noble amour maternel que vous témoignez, je le sais, à la petite orpheline. »

« La repoussez-vous, maintenant que vous n'ignorez plus la vérité ? Oh ! non, je ne le crois pas ; je sais que Jules l'accueillera avec joie dans sa maison, comme dans son cœur. »

« Je ne vous ferai pas l'offense gratuite de vous prier d'être discrète ; car ce serait douter, d'une façon aussi injurieuse que superflue, de la noblesse de votre caractère. »

« J'ai l'honneur d'être, mademoiselle, avec la plus profonde considération et la plus vive reconnaissance, votre très-humble serviteur, »

« CHARLES GERMAIN. »

Adèle, remplie de la plus délicieuse félicité qu'elle eût jamais ressentie, pressa la lettre contre ses lèvres, en s'écriant : « Quoique je ne doive jamais être ta femme, je bénirai néanmoins toute ma vie ce moment où tu récupères à mes yeux l'auréole dont je couronnais ton front. O mon Jules ! pardonne-moi le chagrin que je t'ai causé ! Peut-être, dit-on, tu es devenu libre. O mon Dieu ! — Mais il me faut pourtant lire la lettre de M. Auguste. »